



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 062-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.87

Déposée le : 18.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Matti (Gelterfingen, Le Centre) (porte-parole)
Stucki (Stettlen, pvl)
Bichsel (Merligen, Le Centre)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Garantir les prestations postales dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. garantir durablement le maintien des prestations postales modernes dans l'ensemble du canton pour toutes les citoyennes et tous les citoyens. Ces prestations peuvent être assurées sur place par un office de poste, une administration communale, un commerce de détail, une entreprise ou un service à domicile ;
2. garantir qu'en cas de fermeture des offices de poste, le transfert à des entreprises commerciales privées soit assuré à prix coûtant.

Développement :

Le 14 mai 2020, la Poste suisse a présenté au public son changement de stratégie. Contrairement à ce qui avait été prévu auparavant, il n'est plus question de continuer à réduire le réseau postal, mais de maintenir quelque 800 filiales en exploitation propre. Ce revirement a été salué. Toutefois, compte tenu des nouveaux besoins de la clientèle, une solution transitoire devra sans doute être trouvée. Chaque citoyenne et citoyen du canton de Berne doit continuer à pouvoir bénéficier des prestations postales modernes. Le service public en la matière doit être garanti sur l'ensemble du territoire, et si nécessaire, des contributions pour couvrir les coûts doivent être accordées aux prestataires locaux.

Le canton de Berne doit garantir que malgré la fermeture des offices de poste, la population puisse continuer de bénéficier des prestations postales indispensables. Il faut soutenir les transferts de ces services aux administrations communales, aux petits commerces ou à d'autres structures locales, ou mettre en place un service à domicile complet, qui soit également accessible en dehors des heures de travail.

Destinataires

- Grand Conseil